



Contrôle d'alcoolémie et retrait de permis

Par **maudinette31**, le **10/02/2014** à **10:35**

Bonjour,

J'ai été contrôlée positive le 8 février 2014 à 0,62 mg/l d'air expiré et retrait du permis de conduire jusqu'à ma convocation le 20 mars 2014. Je n'ai jamais auparavant eu de contrôle positif.

Pouvez vous me dire les sanctions prévues et surtout combien de mois de retrait de permis je risque.

Vous remerciant vivement de votre réponse,
cordialement.

Par **Tisuisse**, le **10/02/2014** à **13:13**

Bonjour,

Tout vous est expliqué sur le dossier en post-it "conduite sous alcool", votre taux est délictuel.

Bonne lecture.